

Conseil Communautaire du 22 Septembre 2015

D 2015

G

01

Nombre de Conseillers

En exercice	88
Présents	66 dossiers 1 et 2 – 65 dossiers 3 à 42
Votants	83 dossiers 1 et 2 – 84 dossiers 3 à 42

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **16.09.2015**, s'est réuni à la salle des Sports de SEYCHES, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ (+ pouvoir de Pascal LAPERCHÉ)
<u>Birac sur Trez</u>	Jean-Luc AGNIC – Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Alexandre FRESCHI (+ pouvoir Régine POVEDA jusqu'au dossier n°2) - Guy IANOTTO (+ pouvoir Alexandre FRESCHI à compter du dossier n°3) Catherine BERNARD
<u>Caubon Sur Sauveur</u>
<u>Caumont Sur Garonne</u>
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND (+ pouvoir Lisette DE LUCA)
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÈDE – Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU (+ pouvoir Emmanuel MORIZET)
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG – Michel NAU
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir Joël HOCQUELET) – Josette PATISSOU (+ pouvoir Alain PREDOUR à compter du dossier n°3)
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR (jusqu'au dossier n°2)
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (+ pouvoir Maryse VULLIAMY)
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Lagupie</u>	Jean-Max MARTIN - Michel ZANETTE
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC (+ pouvoir de Bernard DIO)
<u>Marmande</u>	Daniel BENQUET (+ pouvoir Pierre IMBERT) – Marie-Françoise BOUGUES (+ pouvoir Jean-Pierre MARCHAND) Martine CALZAVARA – Charles CILLIÈRES (+ pouvoir Anne MAHIEU) - Patrick COUZINEAU – Didier DUTHEIL Joël HOCQUELET (parti avant vote dossier n°1) - Jo sette JACQUET – Philippe LABARDIN (+ pouvoir Lydie ANGELY) – Jean-Pierre MARCHAND (parti avant vote dossier n°1) – Laurence VALAY (+ pouvoir Sylvie GENE AU DE LAMARLIÈRE)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRI
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN (+ pouvoir Nicolas MINER)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÜZÈRE (+ pouvoir Christine VOINOT) – Philippe RIGAL
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET – Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénestis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean-Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Liliane BORDES – Eric BOUCHAUD – Liliane KULTON – Guy LAUMET – Dante RINAUDO (+ pouvoir Laurence LOUBIAT MOREAU)
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ (+ pouvoir Gérard MARTET jusqu'au dossier n°2) – Gérard MARTET à compter du dossier n°3
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir Caroline DELRIEU GILLET)

Excusés

Pascal LAPERCHÉ - Michel BROUSSE - Pierre IMBERT - Lisette DE LUCA - Emmanuel MORIZET - Danièle ANGOT - Maryse VULLIAMY - Bernard DIO - Lydie ANGELY – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE – Joël HOCQUELET
Jean-Pierre MARCHAND – Yannick LAURENT - Régine POVEDA - Nicolas MINER - Christine VOINOT – Jacques BRO - Daniel BARBAS – Laurence LOUBIAT-MOREAU - Gérard MARTET (jusqu'au dossier n°2) - Caroline DELRIEU GILLET - Alexandre FRESCHI à compter du dossier n°3 – Alain PREDOUR à compter du dossier n°3 -

Pouvoirs

Pascal LAPERCHÉ à Maryse HERVE - Pierre IMBERT à Daniel BENQUET - Lisette DE LUCA à Jean-Luc ARMAND - Emmanuel MORIZET à Maryline DE PARSCAU - Maryse VULLIAMY à Patricia GAVA - Bernard DIO à Jean-Claude DERC - Anne MAHIEU à Charles CILLIÈRES - Joël HOCQUELET à Jacques BILIRIT – Lydie ANGELY à Philippe LABARDIN – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE à Laurence VALAY – Jean-Pierre MARCHAND à Marie-Françoise BOUGUES - Régine POVEDA à Alexandre FRESCHI jusqu'au dossier n°2 - Nicolas MINER à Jean-Marc DUBAN – Christine VOINOT à Gilles LAGAÜZÈRE - Laurence LOUBIAT MOREAU à Dante RINAUDO
Gérard MARTET à Jacky TROUVE jusqu'au dossier n°1 - Caroline DELRIEU-GILLET à Christophe COURREGELONGUE – Alexandre FRESCHI à Guy IANOTTO à compter du dossier n°3 - Alain PREDOUR à Josette PATISSOU à compter du dossier n°3

Secrétaire de Séance

Gaëtan MALANGE

Dossier n°1 -

REPRISE EN GESTION DIRECTE PAR VGA DE L'ANIMATION ECONOMIQUE

Contexte :

Rappel de l'animation économique sur VGA :

L'animation de la compétence Economie de VGA a été déléguée à l'association « Val de Garonne Expansion » - VGE. En 2014, VGA a versé 603 595€ à VGE, soit 87% des recettes de VGE répartis comme suit :

VGE assure les missions suivantes pour le compte de VGA (247.595€ en 2014) :

- Animation de la commission Economie de VGA, du Pays et commercialisation des ZAE communautaires
- Animation de 3 pépinières d'entreprises (Marmande, Tonneins, Samazan)
- Animation de l'AMCAV (aide aux commerçants/ artisans)

VGE mène également des actions pour lesquelles elle perçoit des subventions de VGA (356.000€ en 2014) :

- Animation de la plateforme Initiatives Garonne (IG - prêts d'honneurs aux créateurs d'entreprises)
- Animation du Centre d'Information et de Prévention (CIP) des entreprises et du Centre de Médiation et d'Arbitrage (CMA)
- Bourse de l'immobilier, petits déjeuners...

VGE assure également des prestations auprès d'autres collectivités locales:

- Convention avec les communautés de communes du Pays de Duras et du Pays de Lauzun (20.000€ en 2014)
- Commercialisation de la zone d'activités Marmande Sud pour le compte du SMIDEM (59.000€ HT en 2014)

Les nouveaux enjeux de la mandature pour VGA

Plusieurs facteurs plaident pour une redéfinition de l'action économique :

- Le soutien à l'économie est la priorité majeure affichée pour la mandature
- Volonté d'inscrire l'action publique au plus près des attentes des chefs d'entreprises à travers les Etats Généraux de l'Economie (fév./avr. 2015)
- Volonté de réflexion et d'action sur un périmètre élargi : le Pays V3G (CC Duras, CC Lauzun, 3CLG)
- Des contraintes financières nécessitant de rationaliser l'action publique

L'enjeu est donc de renouveler la gouvernance économique par une plus forte intégration de l'action économique à la stratégie de VGA:

- Se doter d'une capacité d'intelligence économique pour anticiper les évolutions et accompagner le changement
- Mieux piloter l'action de l'outil économique qui est jusqu'à présent délégué à une association.
- Sécuriser juridiquement l'exercice de la compétence (risque de requalification de l'association en association transparente car 87% du budget est assuré par VGA) et faciliter le recours à l'outil sans être soumis au code des marchés publics

Les objectifs pour une nouvelle gouvernance économique :

- Maitriser la conduite de la compétence économie en adaptant l'action aux enjeux prioritaires des élus, dans la suite des Etats Généraux de l'Economie :
 - × *Création d'une Maison de l'Economie et sa territorialisation*
 - × *Création d'un club d'entreprises*
 - × *Stratégie d'accompagnement à la pérennisation des entreprises (+ 3 ans)*
 - × *Soutien à la prévention des difficultés*

- × *Définition d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences*
- × *Développement d'un marketing économique territorial*
- × *Commercialisation des ZAE et du foncier disponible*
- × *Soutien aux filières économiques*
- Rationnaliser les coûts et améliorer l'efficacité de l'action
- Projeter l'action économique à l'échelle du Pays
- Changer de mode de gestion pour le 1^{er} janvier 2016

La mise en œuvre de cette gouvernance passe par la **redéfinition de la structuration de l'animation économique**. Plusieurs organisations sont possibles : l'association ; la Société d'Economie Mixte (SEM) ; la Société Publique Locale (SPL) ; l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) ; la gestion directe. Leurs caractéristiques sont détaillées dans le tableau joint en annexe.

Proposition de reprise de l'animation économique par VGA en gestion directe

Compte tenu de la volonté d'engager la nouvelle gouvernance économique dès le 1^{er} janvier 2016, il est proposé que VGA reprenne dans un premier temps la gestion de l'animation économique en direct car c'est la solution la plus rapide et la plus simple. Cette décision permettra aux élus de mettre rapidement en œuvre les nouvelles orientations tout en se laissant le temps d'étudier la pertinence de la création d'une structure adaptée aux nouveaux enjeux.

Proposition de reprise du personnel salarié de Val de Garonne Expansion

Conformément à la loi, la totalité du personnel serait repris dans le cadre de CDI de droit public à compter du 1^{er} janvier 2016 (à l'exception du Directeur qui n'a pas souhaité intégrer la collectivité), soit : trois chargées de missions (Laure ROSSETTO, Céline PAYRI, Emilie DENAULES), une assistante de direction (Nadège OGER), une assistante juridique (Marielle GERBAUD), une comptable (Anne Sylvie WAHL) et une standardiste/ secrétaire (Corinne CASTELLI).

Concernant les agents de VGE qui effectuent tout ou partie de leur temps de travail au profit des associations CMA, CIP et IG, ceux-ci continueront à travailler pour elles dans le cadre d'une convention de mise à disposition de service entre VGA et chaque association. La mise à disposition ne pouvant être gratuite, VGA facturera cette prestation à chaque association. En compensation, VGA versera une subvention couvrant les frais de mise à disposition et les coûts de fonctionnement.

Concernant l'action économique initiée à l'échelle des communautés de communes participant au Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne, il est proposé que les agents du service Economie de VGA assurent ces missions pour le compte des communautés de communes, ci celles-ci le souhaitent. Ce partenariat serait formalisé dans le cadre d'une convention de prestations de services. Il existe déjà pour l'animation du Pays et la réhabilitation de l'Habitat.

Au niveau budgétaire, le coût de fonctionnement annuel du service est estimé à moins de 550.000€, ce qui est inférieur à la participation de VGA pour le fonctionnement de VGE (603.000€ en 2014). En outre des recettes supplémentaires sont escomptées de la Région concernant l'animation économique du Pays dans le cadre du contrat de cohésion.

Budget prévisionnel du coût de fonctionnement du service Economie

Reprise du personnel et recrutement directeur	420 000 €
Frais de structure (15% de la masse salariale du service)	63 000 €
Frais de communication	30 000 €
Subvention complémentaire associations (CIP, CMA, IG)	30 000 €
TOTAL	543 000 €

Perspectives pour l'année 2016

Un nouveau cadre de missions sera proposé pour la fin de l'année 2015, visant à assurer les actions existantes, tout en intégrant les nouvelles priorités issues des Etats Généraux de l'Economie.

En parallèle, il est proposé de **créer un club d'entreprises** en vue de consolider la dynamique engagée avec les Etats Généraux de l'Economie. Les chefs d'entreprises qui le souhaiteront disposeront d'un espace d'échanges et de propositions qui permettra d'alimenter le travail partenarial initié à l'occasion des Etats Généraux de l'Economie.

Concernant Val de Garonne Expansion, l'association étant souveraine de ses décisions, son assemblée générale devra décider de son devenir. Compte tenu de l'orientation proposée, **l'adhésion de VGA à l'association ne semble pas envisageable au-delà du 31 décembre 2015.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Valide la reprise en gestion directe de l'animation économique de la communauté Val de Garonne Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2016, qui porte notamment :

- × Sur les missions confiées dans le cadre du marché de prestations de services de VGA :
 - L'animation des pépinières d'entreprises
 - La commercialisation des zones d'activités communautaires
 - L'animation de l'AMCAV (aide aux commerçants/ artisans)
 - L'animation économique de VGA et du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne
- × Sur le soutien aux associations suivantes :
 - Animation de la plateforme Initiatives Garonne (IG)
 - Animation du Centre d'Information et de Prévention (CIP) des entreprises
 - Animation du Centre de Médiation et d'Arbitrage (CMA)

Accepte la reprise du personnel salarié de Val de Garonne Expansion en CDI de droit public

Accepte le recrutement d'un Directeur du Développement Economique, chargé de mettre en œuvre la nouvelle gouvernance économique

Précise que les créations de postes sont proposées dans une délibération spécifique.

Valide le soutien à la création d'un club d'entreprises issu des Etats Généraux de l'Economie

Propose aux communautés de communes membres du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne de signer une convention pour l'animation économique de leur territoire pour l'année 2016.

Décide d'engager une réflexion visant à définir un nouveau cadre de missions en faveur de l'animation économique à partir de l'année 2016.

Décide le retrait de la communauté Val de Garonne Agglomération en tant que membre de l'association Val de Garonne Expansion à compter du 31 décembre 2015.

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote	
<i>Votants</i>	83
<i>Pour</i>	83
<i>Contre</i>	/
<i>Abstention</i>	/

Fait à Marmande, le 22 Septembre 2015

Le Président,

Publication / Affichage

Le 24.09.2015

Notification

Le

Daniel BENQUET